



Faut'il une autorisation pour installer poele a bois et veranda

Par **ycnan83570**, le **01/10/2008** à **15:46**

Bonjour, Je suis actuellement locataire d'une petite villa depuis maintenant 10 ans et j'aimerais savoir si je dois demander obligatoirement l'autorisation à mon propriétaire pour l'installation d'un petit poêle à bois car l'électricité revenant trop trop cher et j'aimerais aussi monter une petite véranda sur une terrasse déjà existante doit-je en demander aussi l'autorisation obligatoire.rnJe demande ces deux requêtes car mon proprio pas sympa et pas de bonnes relations du tout et si je pouvais éviter de passer par lui et lui demander des comptes ou autorisations cela m'arrangerait bien. Concernant le poêle à bois il me semble par contre que je sois obliger de le déclarer à mon assurancernJe vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à mes questionsrnCordialement